



Demande de naturalisation après un divorce

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **13:21**

Bonjour,

je souhaiterais avoir quelques éclaircissements sur ma situation et je vous prie de bien vouloir me renseigner sur le sujet .

Je vous expose ma situation :

Je suis Marocaine ,entrée en France en 2002 ,mariée en novembre avec un marocain de nationalité Française ,j'ai obtenu ma carte de résident en décembre 2004 ,délivrée dans le département du 93.En raison d'un séparation de corps un divorce a été prononcé en 2007/2008 suite à ma demande car n'ayant plus de nouvelles du mari qui ne s'est d'ailleurs pas présenté aux audiences .

Entre temps ,j'ai démanagé à paris ou j'y habite jusqu'à aujourd'hui ! Je n'ai jamais effectué le changement d'adresse car après m'être renseignée ,il semblerait qu'il faut leur remettre ma carte de résident en attendant la nouvelle ! POur éviter toutes les complications ou les éventuelles surprises en raison du divorce (puisque cette carte a été délivrée pour ce motif) je me suis absentée et de ce fait j'ai toujours l'adresse du 93 .

Ayant poursuivi ,mes études (bac+5et étant en intérim pour un an ,je souhaite vivement solliciter la nationalité Française ,seulement quelques personnes m'ont alertées du risque que je prends ;à savoir retrait de la carte à cause du divorce !!

Je suis confuse et en meme temps je veux etre naturalisée

POurriez- vous me dire quelles sont les risques de ma démarche ? dois demander une nouvelle carte ? faire ma demande directement à paris ? quelles perspectives pour cette

demande ?

Je vous remercie par avance

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 13:53**

Divorce en 2007 ou 2008 ? Vous devez quand même connaître la date de votre divorce. Il a été signifié à l'époux ?

Par **Imane84**, le **22/12/2010 à 14:04**

je n'ai pas la date précise ,cela est signifié dans la notification (je vous le communique ce soir pour être précise) ! j'avais entamé la procédure en 2007 ...Je vous confirme cela !

Quant , la notification ,mon avocate avait fait le nécessaire par recommandé et à priori un agent habilité d'après ce qu'elle m'avait expliquée ...Les lettres sont revenues avec la mention n'habite pas l'adresse indiquée !

voilà ,merci beaucoup pour votre suite

Par **Imane84**, le **22/12/2010 à 15:51**

Pas de réponse ????

Par **Imane84**, le **22/12/2010 à 18:15**

@Mimi 493: Bonsoir ,

Je vous communique comme convenu les détails du divorce en me référant à la notification du tribunal de grande instance :

- requête présentée aux juges des affaires familiales le 17 septembre 2007.
- Par assignation du 7 janvier 2008 introduction de l'instance
- ordonnance clôturée le 10 mars 2008
- jugement rendu le 26 mai 2008 pour altération définitive du lien conjugal (après avoir démontré la séparation pendant 2ans)

Donc voilà pour les détails concernant la procédure de divorce .

J'attends des réponses SVP est ce que quelqu'un peut me renseigner ...

Merci à vous tous par avance

Par **jeetendra**, le **22/12/2010** à **18:28**

Bonsoir, pourquoi voulez vous qu'on vous retire votre carte de résident à cause de votre divorce, vous travaillez, votre mariage date de quelques années. Pour la naturalisation le problème que vous pourrez rencontrer ce sera au niveau professionnel (intérim), il faut un cdi, au minimum le smic, un logement à votre nom, etc. Cordialement.

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **18:39**

@jeetendra:

Bonsoir Merci de votre suite .Je reviens juste sur les éléments que vous venez de citer : j'ai bien une adresse à mon nom ,un salaire plus que le smic ,Ma mission d'intérim est d'1 an en attendant d'entamer mon stage de 3ans d'expertise comptable!

Comment dois je procéder ? est ce que je dois accomplir la démarche de changements d'adresse ,sachant qu'il demande de reprendre la carte de résident ,quels risques ? est ce possible de faire la demande de naturalisation directement à Paris sans opérer la modification de l'adresse ,juste en fournissant des justificatifs de domicile ...

Je tiens à finir mes études et j'ai peur d'avoir des surprises pour je ne sais quel raison et de tout gâche après tout ce chemin

cordialement ,

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **18:45**

Quand vous dite tant d'années de mariage ,en ait pas tant que cela :c'est de 2002 à 2005

Enfin ,toutes ces nouveautés et ces lois qui se succèdent me terrorisent !

Par **jeetendra**, le **22/12/2010** à **18:46**

le probleme c'est que la naturalisation ce n'est pas un droit meme lorsque les conditions sont réunies [fluo](pouvoir discrétionnaire de l'Etat). [/fluo]Vous auriez du profiter de votre mariage pour bénéficier de la nationalité Française. Mon conseil prenez votre mal en patience, [fluo]blinder le coté professionnel[/fluo], bonne soirée à vous.

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **18:51**

Merci beaucoup ,j'en prends note !

Une dernière chose ,si je décroche le CDI ,quelle démarche dois -je accomplir ? un dépôt de dossier de naturalisation à Paris est ce possible sans modification de mon adresse ?

Merci de me répondre SVP sur ce point !

Par **jeetendra**, le **22/12/2010** à **18:57**

lisez dans mon blog les articles relatifs à la nationalité Française, bonne continuation.

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **19:18**

Merci Jeetendra !

Est ce que quelqu'un peut me renseigner pour le changement d'adresse SVP?

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **22:12**

besoin d'aide SVP!!!!!!!!!!!!

Par **Marion2**, le **22/12/2010** à **22:57**

Inutile de vous énerver et d'exiger !

[citation]*[fluo]je vous prie[/fluo]de bien vouloir me renseigner sur le sujet .*

[/citation]

Sur ce forum, ce sont des bénévoles qui répondent !

Vous avez posé une question à 19H18 et à 22H12 : [citation]*besoin d'aide SVP!!!!!!!!!!!!*

[/citation]

Soyez patiente merci.

Par **Imane84**, le **22/12/2010** à **23:01**

"je vous prie de bien vouloir me renseigner sur le sujet " la citation que vous venez de

reprendre n'est qu'une sollicitation polie sauf erreur de ma part !

Je patiente et Merci

Par **zak123**, le **23/12/2010** à **23:50**

bonsoir imane84 pour que ta carte soit retirée je crois pas je te fil un site à documenter [s]easy droit.fr[/s] surtout que votre divorce a été fait par un avocat alors documenter sur ce site easy droit .fr sur rebrique jurisprudence par contre je te fil autre source à voir

<http://www.femmesdelaterre.org/>

Mais je te conseille de déposer votre dossier de naturalisation après que tu auras entamé un CDI je te souhaite bonne chance

Par **zak123**, le **24/12/2010** à **00:05**

si imane tu peux changer d'adresse car moi quand j'ai divorcé j'ai changé mon adresse puisque j'ai déménagé sur le même département vite fait mais si tu déménages et tu changes le département là aussi sans problème mais il faut préparer tout un dossier

Par **Imane84**, le **24/12/2010** à **12:43**

Bonjour zak 123 ,

Je te tiens tout d'abord à te remercier pour tes messages !

En effet, Pour la naturalisation, je le ferai une fois le CDI en main (ça se semble être le pilier de la demande)

Par contre, pour le changement de l'adresse à effectuer s'agissant d'un autre département, je reste un peu perplexe !! C'est justement ce dossier qui me fait flipperJe suppose qu'ils me demanderont dans un premier temps que le conjoint se présente et donc le cas échéant la notification de divorceET c'est là tout le problème à mon sens ! Je me fais peut être des idées et je m'excuse si je me répète, c'est juste que je veux sécuriser ma carte de résident surtout avec la panoplie de lois qui se succède !

Je vais consulter les liens que tu m'as communiqués en espérant trouver ma réponse !

Merci Encore pour ce témoignage

Par **jeetendra**, le **24/12/2010** à **13:25**

Bonjour, il n'y a pas à paniquer. Le changement d'adresse sur une carte de résident valide

nécessite la pièce d'identité de l'intéressé, le justificatif de la nouvelle adresse, 2 photos d'identité, enveloppe timbrée à votre nouvelle adresse, photocopie de la carte de résident de 10 ans. Le mieux c'est d'appeler la Préfecture à Paris téléphone 01 58 80 80 58 (de 9h à 16h du lundi au vendredi), pour se renseigner avant, bonne journée et bonne fête de noel à vous.